



9 septembre 2019

Communiqué de presse

L'héritage politique de Bruno Manser en danger - 12 000 personnes exigent le maintien de la déclaration sur le bois

Les projets du Conseil fédéral visant à supprimer l'obligation de déclaration du bois se heurtent à une résistance généralisée. Ce matin, une pétition avec plus de 12 000 signatures a été remise au Conseil fédéral. Demain, le Conseil des Etats se prononcera sur le maintien de l'obligation de déclaration.

(Berne) Ce matin, des organisations non gouvernementales et des organisations de protection des consommateurs ont présenté au Conseil fédéral une pétition de plus de 12 000 signatures demandant le maintien de l'obligation de déclaration du bois qui est en vigueur depuis 2012. "Les consommateurs et consommatrices veulent également être informés sur le type et l'origine du bois", explique Johanna Michel, directrice de campagne au Bruno Manser Fonds. "L'abolition de l'obligation de déclarer le bois menace l'une des principales revendications politiques de Bruno Manser".

Depuis 2012, la Suisse est tenue de déclarer les produits contenant du bois, par pays d'origine et par essence. Ce faisant, le Conseil fédéral répondait à une demande de Bruno Manser, que le défenseur suisse de la forêt tropicale a réitérée à plusieurs reprises, notamment en 1993 lors d'une grève de la faim de 60 jours devant le Parlement fédéral.

L'année dernière, le Conseil fédéral s'est opposé à l'obligation de déclaration dans les motions du PLR et de l'UDC et a tenté de l'abolir dans le cadre d'une interdiction des importations de bois illégal. En juin, toutefois, le Conseil national a clairement soutenu l'obligation de déclarer le bois dans le cadre de la révision de la loi sur la protection de l'environnement. La commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE) a suivi à l'unanimité le Conseil national lundi dernier. La coalition lance également un appel à l'ensemble du Conseil des Etats pour qu'il maintienne l'obligation de déclarer le bois.

Les photos sont disponibles au plus tard à 11h00 sous le lien suivant : https://www.dropbox.com/sh/v61qzctroo5gdp2/AACjCEuz5Vbh9xoE1Ds_CjTma?dl=0

Pour les demandes de renseignements des médias :
Johanna Michel, Bruno Manser Fonds, 079 868 4515